



NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1er janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS. Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2007 publiés selon les anciennes dispositions du PCEC ont été retraités en suivant les prescriptions des normes IFRS aux fins de comparaison avec les états financiers de l'exercice 2008 publiés en normes IFRS.

1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1 Norme

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le groupe doit consolider les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlée par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

1.2 Options retenues

Le Crédit du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les filiales dont il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Sont exclus du périmètre de consolidation, les titres de participation sur lesquels le Groupe ne dispose d'aucun contrôle.

Le Crédit du Maroc ne dispose pas d'entités ad hoc contrôlées au sens SIC 12.

2 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2.1 Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan.

La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

2.2 Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Famille	Durée d'amortissement	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 ans
Matériel roulant	4 ans	4 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

3.1 Normes

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût amorti : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

3.2 Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêt, le groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

4.1 Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

Le modèle du coût : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

4.2 Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

5 GOODWILL

5.1 Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.2 Options retenues

Le groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

6 CONTRATS DE LOCATION

6.1 Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :

Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tous autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à l'initiation la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et, la valeur d'entrée du bien.

6.2 Options retenues

Au niveau de la filiale CDM Leasing, les contrats de crédit bail sont considérés comme des contrats de location-financement. Les durées de location sont systématiquement au moins égales à la durée de vie du bien, et les valeurs résiduelles sont de 1% pour le mobilier et de 10% en moyenne pour l'immobilier. La non levée d'option d'achat n'a jamais été constatée.

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE (SUITE)

A la date de début du contrat, les loyers sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial du financement.

7 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

7.1 Norme

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance et diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure toutes les commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

La méthode du coût amorti consiste à étaler ces différentes composantes par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Dépréciation sur base individuelle : S'il existe un indice objectif de dépréciation et s'il est probable que la banque ne sera pas en mesure d'encaisser les montants contractuels dus (en intérêt et capital) sur des prêts pris individuellement et comptabilisés au coût amorti, il y a dépréciation.

Dépréciation sur base collective : Si l'entité détermine qu'il n'y a pas d'indice objectif de dépréciation sur ces actifs pris individuellement, l'entité classe ces actifs dans un sous-groupe d'actifs ayant les mêmes caractéristiques de risque de crédit, qui sont évalués collectivement pour dépréciation.

Emprunts et dépôts

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou diminuée des coûts de transaction et des commissions perçues.

Les dépôts et emprunts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet à date d'arrêt, d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

7.2 Options retenues

Prêts & créances

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, a été considérée comme non significative.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances selon les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002, a été maintenue.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a concerné les créances sensibles.

Dépréciation sur base individuelle : outre les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs pour lesquelles les provisions ont été estimées individuellement par le département du recouvrement, le groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions relatives aux créances en souffrance non significatives.

Dépréciation sur base collective : le groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

Emprunts et dépôts

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est en effet nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le groupe Crédit du Maroc.

8 CRÉDITS RESTRUCTURÉS

8.1 Norme

Les crédits restructurés sont ceux qui ont fait l'objet d'une restructuration subie par la banque pour prévenir ou apporter une solution à la défaillance d'une contrepartie. Cette restructuration est motivée par la situation financière dégradée du débiteur.

Les crédits restructurés pour difficultés financières de l'emprunteur font l'objet d'une décote par rapport au TIE d'origine :

- la décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flow futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux TIE d'origine du prêt.
- par la suite, la décote est reprise actuariellement sur la durée de vie du prêt de telle sorte que l'intérêt du prêt restructuré soit dégagé au TIE d'origine.

Les renégociations commerciales, sollicitées par un client sain qui fait jouer la règle de la concurrence, ne donnent lieu au calcul de la décote que si le nouveau taux consenti n'est pas en phase avec les conditions de marché au jour de la renégociation.

8.2 Options retenues

La décote a été calculée sur les crédits restructurés pour des difficultés financières tel que défini dans la norme :

La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux taux d'origine du prêt.

Ensuite la décote est amortie par le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du crédit.

Cette décote a été considérée comme non significative.

9 CRÉDITS HORS MARCHÉ

9.1 Norme

La norme IAS 39 requiert que les prêts ou emprunts hors marché soient remis à la valeur du marché.

Les crédits hors marché représentent les crédits ayant des taux d'intérêts inférieurs aux taux de marché. Pour ces mêmes crédits, une décote doit être calculée et comptabilisée. Cette décote correspond à la différence entre les flux futurs liés au prêt actualisés au taux du prêt et ces mêmes flux actualisés au taux de marché.

La décote est ensuite intégrée dans le TIE et amortie par le compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du crédit.

Si une entité émet un prêt assorti d'un taux d'intérêt hors marché et reçoit en contrepartie des commissions prélevées à la mise en place, l'entité comptabilise le prêt à sa juste valeur, c'est-à-dire net des commissions reçues. L'entité amortit la décote hors marché en résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif.

9.2 Options retenues

Pour les créances à taux fixes, la courbe de taux de marché a été reconstituée à partir d'un modèle statistique et des taux minima BAM.

Pour les créances à taux variables, le taux du crédit a été considéré comme étant dans le marché.

La décote nette calculée a été considérée comme non significative.

10 PROVISIONS DU PASSIF

10.1 Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

10.2 Options retenues

Le groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents,
- exclusion des provisions pour risques généraux et provisions à caractère fiscal,

- revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

11 TITRES

11.1 Norme

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille (Available For Sale) : Disponible à la vente

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur (positives ou négatives) des titres classés en « disponibles à la vente » sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel)

En cas de signe objectif de dépréciation significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisé par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative, en deçà du point bas déterminé, sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille (Held To Maturity) : Détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie «titres détenus jusqu'à l'échéance» est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans)

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE) qui est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE (SUITE)

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

11.2 Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles ont été classés dans les catégories suivantes :

Rubrique actuelle	Classement IFRS
Titres de placement	Titres Disponibles à la Vente Prêts et créances
Titres de participation	Titres Disponibles à la Vente

12 DÉRIVÉS

12.1 Norme

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur évolue en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

12.2 Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dorénavant dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

13 AVANTAGES AU PERSONNEL

13.1 Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations. On distingue :

- les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Écarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Méthode du corridor : l'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous ;

- 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, et ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations : Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- hypothèses démographiques ;
- le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ; et
- l'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs.

Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

13.2 Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière** : Primes versées en cas de

départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum de 20 ans d'ancienneté

- **Les Indemnités de Départ Volontaire** : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.

- **Les Primes de Fidélité (PF)** : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein de CDM.

- **Les Congés Payés (CP)** : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels directement en résultat.

14 IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

14.1 Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

- Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible ;

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;

- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;

- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

14.2 Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUX NORMES IAS/IFRS
BILAN D'OUVERTURE AU 01 JANVIER 2007

(en milliers de DH)

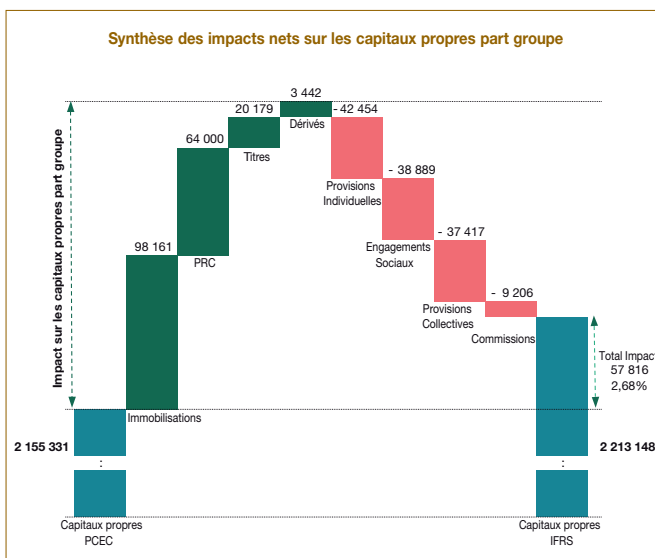
ACTIF	Conso IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 528 529
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 032
Instruments dérivés de couverture	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2 576 331
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3 340 460
Prêts et créances sur la clientèle	17 803 351
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-
Actifs d'impôt Exigibles	16 389
Actifs d'impôt différé	131 236
Comptes de régularisation et autres actifs	91 276
Actifs non courants destinés à être cédés	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-
Immeuble de placement	-
Immobilisations corporelles	602 815
Immobilisations Incorporelles	68 002
Ecart d'acquisition	-
Total	28 165 421

PASSIF	Conso IFRS
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	393
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 743
Instruments dérivés de couverture	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	1 215 121
Dettes envers la clientèle	24 024 811
Titres de créance émis	15 593
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-
Passifs d'impôt exigibles	10 485
Passifs d'impôt différé	125 279
Comptes de régularisation et autres passifs	382 489
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-
Provisions	148 443
Subventions et fonds assimilés	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-
Capitaux propres	2 239 065
Capitaux propres part du groupe	2 213 148
Capital et réserves liées	1 665 412
Réserves consolidées	216 978
Gains ou pertes latents ou différés	20 179
Résultat net de l'exercice	310 579
Intérêts minoritaires	25 918
Total	28 165 421

SYNTHESE DES IMPACTS FTA

DOMAINE	IMPACTS BRUTS	IMPOTS DIFFERES	IMPACTS NETS	PART GROUPE
Immobilisations	162 196	64 035	98 161	98 161
Titres	33 332	13 153	20 179	20 179
Engagements sociaux	-64 385	-25 496	-38 889	-38 889
Provisions risques et charges	64 000	-	64 000	64 000
Provisions individuelles	-64 471	-25 531	-38 940	-42 454
Provisions collectives	-61 948	-24 531	-37 417	-37 417
Commissions	-15 242	-6 036	-9 206	-9 206
Change à terme	5 699	2 257	3 442	3 442
Total des Impacts	58 181	-2 149	61 330	57 816

	PCEC	Retraitements	Conso IFRS
Capitaux propres	2 177 734	61 331	2 239 065
Capitaux propres part du groupe	2 155 331	57 817	2 213 148
Capital et réserves liées	1 665 412	-	1 665 412
Réserves consolidées	179 340	37 638	216 978
Gains ou pertes latents ou différés	-	20 179	20 179
Résultat net de l'exercice	310 579	-	310 579
Intérêts minoritaires	22 403	3 515	25 918

Synthèse des impacts nets sur les capitaux propres part groupe

PASSAGE DU BILAN DES NORMES PCEC AUX NORMES IAS/IFRS
BILAN AU 31/12/2006

(en milliers de DH)

ACTIF	PCEC	Retraitements	Conso IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 528 529	-	3 528 529
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	7 032	7 032
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3 120 001	-543 670	2 576 331
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2 763 458	577 002	3 340 460
Prêts et créances sur la clientèle	17 929 770	-126 419	17 803 351
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
Actifs d'impôt Exigibles	16 389	-	16 389
Actifs d'impôt différé	42 729	88 507	131 236
Comptes de régularisation et autres actifs	98 512	-7 236	91 276
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Participations dans des entreprises MEE	-	-	-
Immeuble de placement	-	-	-
Immobilisations corporelles	440 619	162 196	602 815
Immobilisations Incorporelles	68 002	-	68 002
Ecart d'acquisition	-	-	-
Total	28 008 009	157 412	28 165 421

PASSIF	PCEC	Retraitements	Conso IFRS
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	393	-	393
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	3 743	3 743
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	1 215 121	-	1 215 121
Dettes envers la clientèle	24 024 811	-	24 024 811
Titres de créance émis	15 593	-	15 593
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Passifs d'impôt exigibles	10 485	-	10 485
Passifs d'impôt différé	38 921	86 358	125 279
Comptes de régularisation et autres passifs	376 893	5 596	382 489
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Provisions	148 058	385	148 443
Subventions, fonds publi affectés, fonds spéciaux de garantie	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-	-
Capital et réserves liées	1 665 412	-	1 665 412
Réserves consolidées	179 340	37 638	216 978
Gains ou pertes latents ou différés	-	20 179	20 179
Résultat net de l'exercice	310 579	-	310 579
Intérêts minoritaires	22 403	3 515	25 918
Total	28 008 009	157 412	28 165 421

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUX NORMES IAS/IFRS (SUITE)
PASSAGE DU BILAN DES NORMES PCEC AUX NORMES IAS/IFRS (SUITE)
BILAN AU 30/06/2007

(en milliers de DH)

ACTIF	PCEC	Retraitements	Conso IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 552 535	-	3 552 535
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	1 993	1 993
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2 123 897	-528 469	1 595 428
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3 029 732	543 030	3 572 762
Prêts et créances sur la clientèle	18 641 762	-96 223	18 545 539
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
Actifs d'impôt Exigibles	5 218	-	5 218
Actifs d'impôt différé	43 365	71 035	114 399
Comptes de régularisation et autres actifs	136 513	-6 220	130 293
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Participations dans des entreprises MEE	-	-	-
Immeuble de placement	-	-	-
Immobilisations corporelles	440 112	169 740	609 852
Immobilisations incorporelles	79 686	-	79 686
Ecart d'acquisition	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
Total	28 052 819	154 886	28 207 705

PASSIF	PCEC	Retraitements	Conso IFRS
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12	-	12
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	2 637	2 637
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	690 176	-	690 176
Dettes envers la clientèle	24 666 891	-	24 666 891
Titres de créance émis	-	-	-
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Passifs d'impôt exigibles	13 721	-	13 721
Passifs d'impôt différé	67 919	73 582	141 501
Comptes de régularisation et autres passifs	360 116	8 069	368 185
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Provisions	160 653	2 079	162 732
Subventions, fonds publ affectés, fonds spéciaux de garantie	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-	-
Capital et réserves liées	1 742 026	-	1 742 026
Réserves consolidées	180 219	37 638	217 857
Gains ou pertes latents ou différés	-	8 679	8 679
Résultat net Part du groupe	148 236	25 237	173 473
Intérêts minoritaires	22 850	-3 037	19 813
Total	28 052 819	154 886	28 207 705

BILAN AU 31/12/2007

(en milliers de DH)

ACTIF	PCEC	Retraitements	Conso IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 755 946	-	3 755 946
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	17 383	17 383
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2 900 447	-483 121	2 417 326
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3 706 663	466 013	4 172 676
Prêts et créances sur la clientèle	21 424 293	-59 524	21 364 769
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
Actifs d'impôt Exigibles	7 167	-	7 167
Actifs d'impôt différé	42 630	60 332	102 962
Comptes de régularisation et autres actifs	156 340	-9 554	146 786
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Participations dans des entreprises MEE	-	-	-
Immeuble de placement	-	-	-
Immobilisations corporelles	503 994	176 948	680 942
Immobilisations incorporelles	81 303	-	81 303
Ecart d'acquisition	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
Total	32 578 783	168 478	32 747 261

PASSIF	PCEC	Retraitements	Conso IFRS
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	61	-	61
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	6 391	6 391
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	364 860	-	364 860
Dettes envers la clientèle	28 025 841	-	28 025 841
Titres de créance émis	1 171 784	-	1 171 784
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Passifs d'impôt exigibles	10 367	-	10 367
Passifs d'impôt différé	46 237	70 194	116 431
Comptes de régularisation et autres passifs	484 826	6 855	491 681
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Provisions	159 266	3 337	162 603
Subventions, fonds publ affectés, fonds spéciaux de garantie	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-	-
Capital et réserves liées	1 742 026	-	1 742 026
Réserves consolidées	180 091	37 638	217 729
Gains ou pertes latents ou différés	-	-13 529	-13 529
Résultat net Part du groupe	363 215	60 574	423 789
Intérêts minoritaires	30 209	-2 981	27 228
Total	32 578 783	168 478	32 747 261

PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTAT DES NORMES PCEC AUX NORMES IAS/IFRS
COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2007

COMPTE DE RÉSULTAT	PCEC	Retraitements	Consolidé IFRS
Intérêts et produits assimilés	743 605	4 532	748 137
Intérêts et charges assimilés	-178 661	-	-178 661
Marge d'Intérêt	564 944	4 532	569 476
Commissions perçues	127 859	-1 837	126 022
Commissions (Charges)	-9 263	-	-9 263
Marge sur Commissions	118 596	-1 837	116 759
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par résultat	37 959	-3 555	34 405
Gains ou pertes nets sur actifs fin disponibles à la vente	24 179	215	24 394
Produits des autres activités	11 190	-	11 190
Charges des autres activités	-41 301	-	-41 301
PRODUIT NET BANCAIRE	715 568	-644	714 924
Charges générales d'exploitation	-333 477	-349	-333 826
Dot. aux amortim. et aux dépréciations des immo inco, corp	-38 415	6 197	-32 218
Résultat Brut d'Exploitation	343 676	5 205	348 881
Coût du risque	-92 848	25 664	-67 184
Résultat d'Exploitation	250 828	30 868	281 696
Quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	-	2
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant Impôt	250 830	30 868	281 698
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	-98 945	-12 182	-111 127
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-
Résultat net	151 885	18 686	170 571
Intérêts minoritaires	3 649	-6 551	-2 902
Résultat net Part du groupe	148 236	25 237	173 473

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2007

(en milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	PCEC	Retraitements	Consolidé IFRS
Intérêts et produits assimilés	1 549 669	8 114	1 557 783
Intérêts et charges assimilés	-363 110	-6 424	-369 534
Marge d'Intérêt	1 186 559	1 690	1 188 249
Commissions perçues	262 043	-3 936	258 107
Commissions (Charges)	-17 496	6 424	-11 072
Marge sur Commissions	244 547	2 488	247 035
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par résultat	92 868	8 061	100 930
Gains ou pertes nets sur actifs fin disponibles à la vente	25 267	4 204	29 471
Produits des autres activités	38 340	21 721	60 061
Charges des autres activités	-113 991	-	-113 991
PRODUIT NET BANCAIRE	1 473 591	38 164	1 511 755
Charges générales d'exploitation	-666 517	-559	-667 076
Dot. aux amortim. et aux dépréciations des immo inco, corp	-78 509	12 479	-66 029
Résultat Brut d'Exploitation	728 565	50 084	778 649
Coût du risque	-167 723	37 514	-130 209
Résultat d'Exploitation	560 842	87 598	648 440
Quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-7 258	-120	-7 378
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant Impôt	553 584	87 478	641 062
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	-182 243	-33 400	-215 643
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-
Résultat net	371 341	54 078	425 419
Intérêts minoritaires	8 126	-6 496	1 630
Résultat net Part du groupe	363 215	60 574	423 789

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUX NORMES IAS/IFRS (SUITE)
COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IAS/IFRS AU 30 JUIN 2008
BILAN AU 30 JUIN 2008

(en milliers de DH)

ACTIF	30/06/2008	31/12/2007
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public,		
Service des chèques postaux	2 157 471	3 755 946
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 046	17 383
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2 225 616	2 417 326
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3 987 944	4 172 676
Prêts et créances sur la clientèle	25 971 585	21 364 769
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-
Actifs d'impôt exigibles	5 845	7 167
Actifs d'impôt différé	54 411	102 962
Comptes de régularisation et autres actifs	198 307	146 786
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-
Immeuble de placement	-	-
Immobilisations corporelles	713 304	680 942
Immobilisations incorporelles	93 897	81 303
Ecart d'acquisition	-	-
Total	35 436 427	32 747 261

PASSIF	30/06/2008	31/12/2007
Banques centrales, Trésor public,		
Service des chèques postaux	7	61
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 005	6 391
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	729 849	364 860
Dettes envers la clientèle	28 793 489	28 025 841
Titres de créance émis	2 730 325	1 171 784
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt exigibles	31 680	10 367
Passifs d'impôt différé	116 130	116 431
Comptes de régularisation et autres passifs	447 787	491 681
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions	164 675	162 603
Subventions et fonds assimilés	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-
Capitaux propres	2 420 480	2 397 242
Capitaux propres part du groupe	2 396 325	2 370 014
Capital et réserves liées	1 813 747	1 742 026
Réserves consolidées	335 683	217 729
Gains ou pertes latents ou différés	-2 056	-13 529
Résultat net de l'exercice	248 951	423 789
Intérêts minoritaires	24 155	27 228
Total	35 436 427	32 747 261

COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2008 AU 30/06/2008

(en milliers de DH)

COMPTE DE RESULTAT	30/06/2008	30/06/2007
Intérêts et produits assimilés	1 072 009	748 137
Intérêts et charges assimilés	-438 858	-178 661
Marge d'Intérêt	633 151	569 476
Commissions perçues	130 144	126 022
Commissions (Charges)	-5 712	-9 263
Marge sur Commissions	124 431	116 759
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par résultat	58 494	34 405
Gains ou pertes nets sur actifs fin disponibles à la vente	13 073	24 394
Produits des autres activités	18 345	11 190
Charges des autres activités	-45 015	-41 301
PRODUIT NET BANCAIRE	802 479	714 924
Charges générales d'exploitation	-362 928	-333 826
Dot. aux amortim. et aux dépréciations des immo inco, corp	-33 473	-32 218
Résultat Brut d'Exploitation	406 078	348 881
Coût du risque	-3 383	-67 184
Résultat d'Exploitation	402 695	281 696
Quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	43	2
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Résultat avant Impôt	402 738	281 698
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	-150 758	-111 127
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat net	251 980	170 571
Intérêts minoritaires	3 029	-2 902
Résultat net Part du groupe	248 951	173 473

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU 01/01/2008 AU 30/06/2008

(en milliers de DH)

FLUX DE TRESORERIE	30/06/2008	30/06/2007
Résultat avant impôts (A)	402 736	281 698
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	32 575	33 642
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	70 412	-453
+/- Dotations nettes aux provisions	2 073	14 290
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-	-
+/- Produits/charges des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	-	-
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements (B)	105 060	47 479
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	870 624	951 700
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 909 580	-99 655
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 753 413	950 472
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-71 152	-17 189
- Impôts versés	-111 581	-92 119
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (C)	-1 468 276	1 693 209
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C) (D)	-960 480	2 022 387
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-77 531	-52 363
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-77 531	-52 363
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-239 765	-236 691
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	-239 765	-236 691
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	256	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	-1 277 520	1 733 332
COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	30/06/2008	30/06/2007
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	4 875 799	2 938 686
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	3 755 886	3 528 136
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 119 913	-589 450
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	3 598 279	4 672 019
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	2 157 464	3 552 523
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 440 815	1 119 496
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-1 277 520	1 733 332

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUX NORMES IAS/IFRS (SUITE)
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2006	833 818	831 595	-	527 557	20 179	2 213 148	25 918	2 239 066
Impact des changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2006 corrigés	833 818	831 595	-	527 557	20 179	2 213 148	25 918	2 239 066
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	2 855	2 855
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	1 021	-	1 021	-	1 021
Dividendes	-	-	-	-233 469	-	-233 469	-3 175	-236 644
Autres	-	76 614	-	-76 614	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	423 789	-	423 789	1 630	425 419
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-33 709	-33 709	-	-33 709
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (C)	-	-	-	-880	-	-880	-	-880
Autres (D)	-	-	-	114	-	114	0	114
Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)+(C)+(D)	-	-	-	-766	-33 709	-34 475	0	-34 475
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2007	833 818	908 209	-	641 517	-13 529	2 370 014	27 228	2 397 242
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2007 corrigés	833 818	908 209	-	641 517	-13 529	2 370 014	27 228	2 397 242
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-233 469	-	-233 469	-6 296	-239 765
Autres	-	71 721	-	-71 721	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	248 951	-	248 951	3 029	251 980
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (E)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	11 473	11 473	-	11 473
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (G)	-	-	-	-704	-	-704	-	-704
Autres (H)	-	-	-	60	-	60	194	254
Gains ou pertes latents ou différés (E)+(F)+(G)+(H)	-	-	-	-644	11 473	10 829	194	11 023
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 30 juin 2008	833 818	979 930	-	584 634	-2 056	2 396 325	24 155	2 420 480

NOTES ET ANNEXES IFRS
PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION
PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

LES NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit du Maroc détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Crédit du Maroc est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc

Une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit du Maroc, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés. La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit du Maroc selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que
 - cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
 - cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique",
 - cette société a délégué ces pouvoirs de décision ;
 - cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
 - cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.
 - l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit du Maroc ;
 - la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.
- L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.
- L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.
- La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION (IFRS 3)

Le groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CRÉDIT DU MAROC AU 30 juin 2008

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	Pourcentages de contrôles	d'intérêts	Méthode de consolidation ⁰
Crédit du Maroc	833 818	100,00	100,00	100,00	E.C.
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G.
Crédit du Maroc Leasing	50 000		66,66	66,66	I.G.
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G.
Crédit du Maroc Assurance	200		100,00	100,00	I.G.
BIT		1 655	100,00	100,00	I.G.
SIFIM	18 320,9		100,00	100,00	I.G.

* EC: Etablissement consolidant * IG: Intégration globale

NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

EXPOSITION AU RISQUE ET STRATEGIES DE COUVERTURE

GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION CENTRALE DES RISQUES

La gouvernance et l'organisation de la gestion centrale des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

Les principaux acteurs sont :

- Le Conseil de surveillance,
- Le Directoire,
- Les Comités spécialisés.

Responsabilités des acteurs :

Le Conseil de surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. A ce titre, il en définit les orientations stratégiques, appréhende et détermine la politique de gestion des divers risques auxquels s'expose la banque.

Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'Organe d'Administration. Il définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre le processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du Contrôle Interne de la banque.

Il établit chaque année une stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour l'exposition de chacune de celles-ci, notamment par secteurs d'activité ou de groupes d'appartenance, pour les risques de crédit, de Gaps de taux ou de liquidité pour l'ALM, de change ou de trading pour les risques de marché, etc...

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de surveillance qui la valide.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des Comités spécialisés dont les principaux, en matière de gestion des risques sont :

- Le Comité des crédits,
- Le Comité des grands risques,
- Le Comité des risques sensibles,
- Le Comité marché,
- Le Comité ALM,
- Le Comité des risques opérationnels,
- Le Comité de Management de la conformité,
- Le Comité Nouveau produit Nouvelle Activité (NAP).

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

Organisation et missions

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale des risques. Totalement indépendante des métiers elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité d'Audit.

Elle est placée sous l'autorité du Contrôle Permanent des Risques (CPR), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Le CPR, responsable du Contrôle interne, définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les regroupe à la gestion centrale des risques de telle manière à obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,
- **Risques financiers** :
 1. **Risque de marché** : risque de perte lié aux évolutions des marchés de change ou de capitaux,
 2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,
- **Risque opérationnel et conformité** : risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent des Risques qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour des entités suivantes :

Pour le Risque de crédit :

- La Direction des engagements,
- Le Contrôle des risques de crédit,

- Le Pilotage des risques.

Pour le Risque opérationnel et la Conformité :

La Direction des Risques Opérationnels et de la Conformité

Pour les Risques financiers : risque de marché, risque de liquidité et risque de taux d'intérêt global :

La Direction des risques de marché et le Contrôle permanent des risques.

RISQUE DE CRÉDIT

Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc...

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc...

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Etude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribuées aux acteurs selon un mode intuitu-personnae et déclinées en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des garanties physiques est centralisée.

Surveillance des risques et classement des créances

Elle est en charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc...) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques.

Recouvrement

Il est opéré par le réseau jusqu'au statut « douteux », puis pris en charge par la Direction du Recouvrement Contentieux qui opère un recouvrement juridique.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation depuis 2000. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI et Grandes entreprises gérées par les réseaux dédiés), hormis les banques et institutions financières, les entreprises du secteur de la promotion immobilière et hôtelier qui disposent d'une notation spécifique, en relation avec le groupe d'appartenance.

Ce système est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une appréciation quantitative et qualitative. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Grille de notation

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont un pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision, il conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles : Les contreparties notées aux échelons E et F sont insérées dans le suivi rapproché opéré sur les risques sensibles et sous l'autorité du comité dédié.

RISQUE DE MARCHÉ

Les activités de marché de la banque sont limitées essentiellement aux opérations de change, comptant et terme, aux opérations de trading et aux opérations de trésorerie.

Elles sont encadrées par une organisation dédiée et un dispositif de limites, réglementaires ou définies par la banque en relation avec les lignes spécialisées du groupe CA.SA.

Organisation

Les activités sont organisées en trois domaines indépendants :

Le Front Office :

Il est chargé des négociations avec les contreparties clients, banques, institutions, entreprises. Il mesure quotidiennement ses résultats selon les normes et modèles établis par la banque. Il évolue dans le de cadre des limites qui lui sont attribuées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la ligne commerciale.

Le Back-Office :

Il est chargé de la comptabilisation des opérations négociées par le Front Office.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction du Service Clientèle et des Flux.

Le Middle-Office :

Il est chargé de produire et d'analyser de façon indépendante les résultats du Front-Office et de les rapprocher ainsi que de veiller au respect des limites.

Il est rattaché hiérarchiquement au Contrôle Permanent des risques.

Cette organisation, cloisonnée est le meilleur garant de la sécurité des opérations.

La banque est dotée d'un outil informatique front-to-back commun qui assure la liaison entre les domaines et la comptabilité.

Principaux risques et dispositif de contrôle :

Risque de taux : Il résulte de l'évolution adverse des taux et concerne le portefeuille de trading et la trésorerie.

Il est encadré par un dispositif de limites, en nominal et sensibilité (risque d'évolution adverse des taux, sur la trésorerie dirham et devise et sur le portefeuille obligataire).

Risque de change : Il résulte de la variation d'une position du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

Il est encadré par les limites réglementaires, et par un jeu de limites internes (over-night, short et longues, stop loss).

Risque de règlement livraison : Il résulte du risque encouru dans le cadre de l'échange simultané et non sécurisé de deux actifs (devises titres) et lié à la concomitance des échanges de flux titres ou espèces entre la banque et ses contreparties.

Il est constaté entre le moment où la banque effectue le règlement convenu et celui où elle constate sur ses comptes la livraison de la contrepartie. Il est de très courte durée.

Risque de contreparties : Il résulte :

- de la défaillance d'une contrepartie dans le cas des opérations de trésorerie : banque ou institutions financières,
- de la défaillance d'une contrepartie dans les opérations de change (absence de livraison), qui contraint la banque à supporter le différentiel de cours.

Ce risque est encadré par des limites individuelles sur les

NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

EXPOSITION AU RISQUE ET STRATEGIES DE COUVERTURE

contreparties de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Principales Evolutions :

1. Création d'une Direction des risques de marché :

La banque qui ambitionne d'élargir ses activités de marché, vient de créer une Direction des Risques de Marché dont les missions sont de concevoir et de mettre en oeuvre, en liaison avec les lignes spécialisées du groupe, les modèles de gestion et de contrôle des risques des activités.

Il a autorité sur le Middle-Office et la maîtrise d'ouvrage de toutes les activités de marché.

2. Découpages des activités par desk

Afin d'affiner la gestion des activités, la banque a défini le découpage ses activités de marché par desk avec une comptabilité dédiée à chaque desk.

3. Calcul de la VAR

En concertation avec le groupe CA.SA, le Crédit du Maroc finalise un chantier d'interface avec un outil commun qui permettra à l'horizon de la fin de l'exercice, la production d'une VAR.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, ou de la défaillance des processus externes, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en oeuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

La maîtrise du coût des risques opérationnels,

La Prévention des grands risques,

L'optimisation de la couverture des risques,

L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en oeuvre s'articule autour de quatre composantes :

La Composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant du contrôle permanent des risques, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en oeuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité des Risques Opérationnels présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de continuation des activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un site de secours avec une salle informatique de back up et un site de repli des utilisateurs. Un projet de mise à niveau du plan de continuité est engagé depuis 2007. Il permettra à la banque de réactualiser l'analyse des risques et d'assurer le maintien en condition opérationnel de ce dispositif.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

GESTION ACTIF - PASSIF

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance :

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée. Les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).

- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).

- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

Conventions d'écoulement :

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

Système de mesure :

2008 aura été marquée au Crédit du Maroc par la mise en production de l'outil ATLAS.

Cet outil de pilotage des risques financiers, développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A., dont les travaux au Crédit du Maroc ont démarré en décembre 2006, est maintenant opérationnel.

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE BÂLE

Depuis 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, créé à l'initiative des banques du G 10, a institué un corpus de règles prudentielles destinées à garantir la solidité et la stabilité du système bancaire international.

Au fil des années, ce dispositif a montré ses limites et ses faiblesses pour encadrer une activité bancaire en perpétuelle évolution. Le besoin d'un dispositif plus complet est apparu pour prévenir les nouveaux risques.

Ainsi est né l'accord « Bâle 2 » sous la présidence de l'Américain Mc Donough, qui repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour le risque de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui est production depuis la fin 2007.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

PERSPECTIVES

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe CA.SA, compte mettre en oeuvre les dispositions les plus avancées de « Bâle 2 », qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- Adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités,
- Mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...),
- Mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques,
- Garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation sont engagés ou seront engagés selon un planning établi et par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.

NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

COÛT DU RISQUE

(en milliers de DH)

COÛT DU RISQUE DE LA PERIODE	30/06/08	30/06/07
Dotations aux provisions	-102 468	-147 315
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-102 468	-145 354
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	-	-1 961
Autres provisions pour risques et charges	-	-
Reprises de provisions	88 561	120 982
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	88 389	120 915
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	172	67
Reprises des autres provisions pour risques et charges	-	-
Variation des provisions	10 523	-40 852
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-162	-5 323
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-5 446	-38 351
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	16 132	2 823
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Coût du risque	-3 383	-67 184

COMPTE DE RESULTAT - MARGE D'INTERET

(en milliers de DH)

	30/06/2008			30/06/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	944 425	374 224	570 201	634 776	144 235	490 541
Comptes et prêts/emprunts	741 737	206 853	534 884	461 470	-10 287	471 757
Opérations de pensions	120	3 464	-3 345	82	7 274	-7 192
Opérations de location-financement	202 568	163 907	38 661	173 224	147 248	25 976
Opérations interbancaires	84 071	35 193	48 878	74 331	34 066	40 265
Comptes et prêts/emprunts	82 921	34 731	48 190	74 141	33 358	40 784
Opérations de pensions	1 150	462	688	189	708	-519
Emprunts émis par le Groupe	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	43 514	29 441	14 073	39 030	360	38 671
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS OU ASSIMILÉS	1 072 009	438 858	633 151	748 137	178 661	569 476

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS ET CHARGES D'HONORAIRE ET DE COMMISSIONS

	30/06/08	30/06/07
Produits d'honoraires et de commissions		
Titres	8 190	10 629
Emission	836	850
Transmission d'ordres	422	299
Autres	6 931	9 480
Compensation et règlement-livraison	848	1 069
Gestion d'actifs, conservation, fiducie	6 186	6 495
Gestion d'actifs	3 202	3 344
Conservation	2 984	3 151
Engagements de prêt	10 673	8 031
Gestion des moyens de paiement	41 836	40 012
Ingénierie financière	-	-
Autres	62 411	59 785
Total	130 144	126 022
Charges d'honoraires et de commissions		
Conservation	555	425
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	5 157	8 838
Total	5 712	9 263

INFORMATION SECTORIELLE

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	Banque de détail, de financement et assurance	Leasing	TOTAL
Marge d'intérêts	598 361	34 790	633 151
Marge sur commissions	124 431	-	124 431
Produit net bancaire	765 031	37 448	802 479
Charges de fonctionnement	391 393	5 008	396 401
Résultat d'exploitation	370 255	32 440	402 695
Résultat net	225 568	26 411	251 980
Résultat net part groupe	225 568	23 382	248 951

Le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole SA, exerce trois métiers principaux: la banque de réseau, la banque de financement et d'investissement et la gestion d'actifs. Le réseau du Crédit du Maroc, à couverture nationale, compte, à fin juin 2008, 215 agences dans le Royaume, organisées en groupes et régions. Il est présent également en Europe au travers de bureaux de représentation, et de sa succursale française CDM Europe.

LA BANQUE DE DÉTAIL

La banque de détail est structurée en directions régionales, au nombre de onze, couvrant l'ensemble du territoire. Elle commercialise une gamme complète de produits et de services destinés aux particuliers et aux professionnels et micro-entreprises.

GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

(en milliers de DH)

	30/06/08	30/06/07
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	43	2
Plus-values de cession	43	4
Moins-value de cession	-	-2
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	43	2

CDM Patrimoine, organisme de placement collectif en valeurs mobilières, est chargé de la gestion des fonds de ses clients et des clients du crédit du Maroc.

CDM ASSURANCE

La filiale Cdm Assurance est chargée de la commercialisation des produits d'assurances. A noter également la convention de partenariat signée avec Gras Savoye Maroc et en vigueur depuis janvier 2008, prévoyant l'intervention de CDMA comme co-courtier dans les différents contrats souscrits par le CDM pour son risque propre.

LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La banque de financement et d'investissement assure le financement des PME/PMI et des Grandes entreprises et constitue un axe majeur de développement. L'activité de promotion immobilière est prise en charge dans le cadre d'un pôle dédié, qui assure la constitution et le suivi d'un portefeuille de clientèle de professionnels de l'immobilier, et d'autre part la formulation d'un avis technique sur les dossiers de crédits instruits par les agences ou les centres d'affaires pour le financement des opérations immobilières de petite taille. CDM Capital exerce le métier d'intermédiation boursière sur la place de Casablanca, et offre également à sa clientèle une expertise en matière d'ingénierie financière. La Banque international de Tanger est une structure off-shore dont la mission principale est le financement en devises des sociétés non résidentes implantées dans les zones franches de Tanger. La salle des marchés, enfin, traite les opérations de change, de trésorerie dirhams ou devises ainsi que l'obligataire.

L'ACTIVITE DE LEASING

CDM Leasing propose des solutions de crédit-bail et de location financière à destination des entreprises marocaines, ainsi qu'une offre adaptée aux constructeurs de matériel qui souhaitent financer en crédit-bail leurs ventes sur le marché marocain. A cet effet, CDM Leasing s'appuie sur le réseau de distribution de la banque Crédit du Maroc pour offrir une couverture nationale et mettre à la disposition des clients des équipes expérimentées en financement d'entreprise.

NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

PRÊTS ET CRÉANCES

30/06/08	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	413 117	-	-	-	413 117
Administrations centrales	253 180	-	-	-	253 180
Etablissements de crédit	159 937	-	-	-	159 937
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Cliantèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	29 275 530	1 683 260	1 318 101	94 278	29 546 411
Administrations centrales	1 739 007	-	-	-	1 739 007
Etablissements de crédit	4 119 046	35	28	-	4 119 053
Institutions non établissements de crédit	11 599 851	772 838	596 280	35 175	11 741 234
Grandes entreprises	3 094 130	-	-	-	3 094 130
Cliantèle de détail	8 723 496	910 387	721 794	59 102	8 852 987
Total	29 688 648	1 683 260	1 318 101	94 278	29 959 529

31/12/07	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	466 013	-	-	-	466 013
Administrations centrales	264 842	-	-	-	264 842
Etablissements de crédit	201 171	-	-	-	201 171
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Cliantèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	24 814 589	1 641 138	1 303 702	80 593	25 071 432
Administrations centrales	1 475 624	-	-	-	1 475 624
Etablissements de crédit	3 495 191	33	27	-	3 495 198
Institutions non établissements de crédit	9 816 482	787 716	613 398	27 846	9 962 955
Grandes entreprises	2 625 505	3	2	-	2 625 506
Cliantèle de détail	7 401 786	853 385	690 275	52 747	7 512 149
Total	25 280 602	1 641 138	1 303 702	80 593	25 537 445

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement - (2) Valeur comptable brute des actifs dépréciée individuellement

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

30/06/08	Juste valeur des actifs non dépréciés (A)	Juste valeur des actifs dépréciés (B)	(dépréciation)	Valeur comptable nette totale (A + B)
Instruments de capitaux propres	86 654	19 996	6 759	106 650
Instruments de dette	2 118 966	-	-	2 118 966
Administrations centrales	2 082 723	-	-	2 082 723
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	36 243	-	-	36 243
Cliantèle de détail	-	-	-	-
Total	2 205 620	19 996	6 759	2 225 616

31/12/07	Juste valeur des actifs non dépréciés (A)	Juste valeur des actifs dépréciés (B)	(dépréciation)	Valeur comptable nette totale (A + B)
Instruments de capitaux propres	109 110	19 996	6 759	129 105
Instruments de dette	2 288 221	-	-	2 288 221
Administrations centrales	2 252 719	-	-	2 252 719
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	35 502	-	-	35 502
Cliantèle de détail	-	-	-	-
Total	2 397 330	19 996	6 759	2 417 326

PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale 30/06/2008	31/12/2007
Placements détenus jusqu'à leur échéance						
Instruments de dette						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Cliantèle de détail						
Prêts et avances						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Cliantèle de détail						
Total						

NÉANT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ÉVALUÉES SELON LE MODÈLE DU COÛT

	30/06/2008		31/12/2007	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat				
Reprises de pertes de valeur en résultat				
Solde de clôture	640 311	1 178 336	638 284	1 126 783
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	71 736	465 032	68 805	445 841
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

30/06/08	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	NA	-	NA	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	NA	28 046	NA	10 663
Actifs financiers disponibles à la vente	NA	2 225 616	19 996	NA
Prêts et créances	-	-	NA	NA
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	NA	NA
Autres actifs financiers	-	-	NA	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	NA	-	NA	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	NA	2 005	NA	4 386
Passifs financiers au coût amorti	-	-	NA	NA
Autres passifs financiers	-	-	NA	

31/12/07	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	NA	-	NA	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	NA	17 383	NA	10 351
Actifs financiers disponibles à la vente	NA	2 417 326	19 996	NA
Prêts et créances	-	-	NA	NA
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	NA	NA
Autres actifs financiers	-	-	NA	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	NA	-	NA	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	NA	6 391	NA	2 649
Passifs financiers au coût amorti	-	-	NA	NA
Autres passifs financiers	-	-	NA	-

PROVISIONS PASSIF

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	37 991	67 337	17 271		40 004	162 603
Dotations	89	10 669			807	11 565
Montants utilisés	365				1 718	2 083
Montants non utilisés repris au cours de la période	78	6 166	172		994	7 410
Autres mouvements						-
Solde de clôture	37 637	71 840	17 099	-	38 099	164 675

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Durée résiduelle	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	505 618	404 290	101 327	358 564
> 1 an ≤ 5 ans	626 759	538 924	87 837	626 759
> 5 ans	102 085	89 250	12 834	102 085
Total	1 234 462	1 032 464	201 998	1 087 408

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS

	30/06/2008
Engagements de prêt	
Donnés :	8 143 558
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	261 433
Institutions non établissements de crédit	113 566
Grandes entreprises	7 166 268
Clientèle de détail	602 291
Reçus :	-
Garanties financières	
Données	2 747 092
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	909 751
Institutions non établissements de crédit	37 324
Grandes entreprises	1 767 719
Clientèle de détail	32 298
Reçus :	6 274 468
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	6 274 468
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	
Donnés	-
Reçus	-
Engagements et garanties financières en défaut	
- Engagements de prêt donnés :	-
- Garanties financières données :	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie :	-

NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS

IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	30/06/08	31/12/07
Impôts courants	5 845	7 167
Impôts différés	54 411	102 962
Actifs d'impôts courants et différés	60 256	110 129
Impôts courants	31 680	10 367
Impôts différés	116 130	116 431
Passifs d'impôts courants et différés	147 810	126 798
CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		
Charge d'impôts courants	110 767	95 395
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	39 991	15 732
Charges nettes de l'impôt sur les bénéfices	150 758	111 127
LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT		
Résultat net	251 980	170 571
Charges d'impôt sur les bénéfices	150 758	111 127
Taux d'impôt effectif moyen	37,43%	39,45%
ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT		
Taux d'impôt en vigueur	37,00%	39,60%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Imposition forfaitaire		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	0,43%	-0,15%
Taux d'impôt effectif moyen	37,43%	39,45%

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	1 310 555					1 310 555
Instruments de capitaux propres						
Autres créances						
Total des actifs	1 310 555	-	-	-	-	1 310 555
Passifs : dépôts		1 310 555				1 310 555
Autres passifs financiers						
Titres de dette						
Passifs subordonnés						
Paiements fondés sur des actions						
Autres passifs						
Total des passifs	-	1 310 555	-	-	-	1 310 555
Garanties émises par le groupe						-
Garanties reçues par le groupe						-
Dépréciations des créances douteuses						-

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :		16 373				16 373
Charges d'intérêts		8 139				8 139
Honoraires et commissions		5 347				5 347
Total des produits dont :	57 665					57 665
Produits d'intérêts	8 740					8 740
Honoraires et commissions	5 508					5 508
Produits de dividendes	41 292					41 292

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés en contrepartie du résultat de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables appliqués.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêt.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté (barème),

EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2007			
Au 31 décembre 2007 la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :			
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
Wafa Assurance	2 602 791	31,22	31,22
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	336 128	4,03	4,03
AUTRES	1 009 702	12,11	12,11
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS			
CREDIT AGRICOLE S.A.	4 389 555	52,64	52,64
Total	8 338 176	100,00	100,00
La valeur nominal des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées.			
A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.			
DIVIDENDES			
Au titre de l'exercice 2007, les membres du Directoire du Crédit du Maroc ont proposé un dividende net par action de 25,20 dh, avec l'approbation par l'Assemblée générale.			
Dividendes (en dirhams)	2007	2006	2005
Dividende net par action	25,20	25,20	18,90
Dividende global	25,20	25,20	18,90
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net par action	32,92	35,96	46,22

NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
AVANTAGES AU PERSONNEL (SUITE)

Provisions pour engagements sociaux	01/01/07	30/06/07	31/12/07	30/06/08
Provisions pour prime de fin carrière	24 410	25 210	26 554	27 154
Provisions pour indemnité de départ volontaire	23 160	21 211	21 712	20 253
Provisions pour prime de fidélité	17 348	20 208	19 070	19 690
Total	64 918	66 629	67 337	67 097

Hypothèses de calcul	01/01/07	30/06/07	31/12/07	30/06/08
Taux d'actualisation	3,52%	3,55%	4,33%	4,30%
Taux d'évolution des salaires	3%	3%	3%	3%

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
(COMPTES CONSOLIDÉS)**


37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc


GRUPE CREDIT DU MAROC
**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LA SITUATION PROVISoire DES COMPTES CONSOLIDES RESUMES
PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2008**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire des comptes consolidés résumés du Crédit du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit du Maroc) au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, préparés en appliquant pour la première fois les normes IFRS applicables au 30 juin 2008, telles que décrites dans les notes annexes. Ces comptes consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 et au premier semestre 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes consolidés résumés ci-joints ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, conformes avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire.

Casablanca, le 27 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI
Associé


FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé Gérant